

Numéro 57

AVRIL 2016

L'Echo du Laudon

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Sainte-Colombe
en Fête



22 23 24 AVRIL

**LES FÊTES DE
SAINTE COLOMBE
APPROCHENT A
GRANDS PAS !**

INFOS MAIRIE

NAISSANCES

- Leny et Lyla MAZET COSTES au foyer de Jean Claude MAZET et Alexandra COSTES
- Chloé MAZURECK au foyer de Vincent MAZURECK et Jessica SIROT

DECES

- Monsieur Daniel DABADIE
route de Coudures
- Madame Marie DRISS
chemin du mousse

Nouveaux arrivants

- * Madame Céline BALLIN
route d'Hagetmau
- * Mesdames Nathalie ALBERINI
et Vanessa MACEDO
OLIVEIRA allée des ajoncs
- * Monsieur Thomas FERRE ,
Madame OYHAMBERRY et
leurs filles Louane et Sharleen
route de Dûmes
- * Monsieur Christian LEFEVRE
et Madame Marie DRANSIN
chemin de Jean Bayle

HORAIRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

LUNDI	: 14 H - 18 H
MARDI	: 14 H - 19 H
MERCREDI	: 09 H - 12 H
JEUDI	: 14 H - 18 H
VENDREDI	: 14 H - 17 H

Le secrétariat de la Mairie sera
fermé du 18 au 24 Avril

Tel: 05-58-79-82-80



Invitation Fête des mères

La traditionnelle cérémonie de la fête des mères aura lieu

SAMEDI 28 MAI à 19 H au TRINQUET

Le conseil municipal et moi-même comptons sur votre présence

Le Maire Philippe DUTOYA

INFOS MAIRIE

1 / LE COLUMBARIUM

Le Columbarium au cimetière est quasiment terminé. Les réservations des emplacements ont déjà débutées . Il est composé de 9 cases doubles. Aussi, si vous souhaitez acquérir un emplacement, veuillez d'ores et déjà vous adresser au secrétariat de la Mairie.

2 / INVESTISSEMENTS COMMUNAUX BUDGETES POUR 2016-2017

2.1 - TRAVAUX MAIRIE

Les travaux de la Mairie sont prévus pour 2016. Ils concernent la mise aux normes, accessibilité et sécurité du bâtiment et des sanitaires publics .

Ces investissements passent par la création d'un ascenseur pour desservir les divers étages du bâtiment de la mairie, par la création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite, par la modification des espaces fonctionnels et le remplacement de l'escalier intérieur.

L'accès à l'école sera également modifié et sera situé sur la partie droite de la façade de la Mairie, côté sanitaires publics actuels.

- L'ensemble de ces travaux sont estimés à 376 000 € TTC .

2.2 ECOLE / LOGEMENTS

Travaux de ravalement des façades ouest de l'école et du logement scolaire. Les avant toits en bois seront remplacés par du lambris PVC. Travaux en cours.

- Montant des travaux : 15 393 € TTC

2.3 CIMETIERE

Modification des allées principales du cimetière .

(Remplacement des parties enherbées pour des allées en graviers / cailloux compressés)

- Montant des travaux : 12 000 € TTC

2.4 SALLE POLYVALENTE / HALL DES SPORTS

* Installation d'une sonorisation intégrée dans les deux structures.

INFOS MAIRIE

* Acquisition de 6 barriques et de 8 tables bar pour agrémenter les locations de la salle. Ces équipements supplémentaires seront loués en sus des montants habituel de location.

Si vous souhaitez en disposer, veuillez vous adresser à Patrick DESTRIBOIS ou Laurent CLAVE .

* Achat d'un réchaud trépied pour les cuisines de la salle polyvalente. Cet achat nécessite aussi le prolongement de la hotte aspirante.

2.5 MATERIELS

* Acquisition d'une nouvelle tondeuse pour l'entretien des espaces verts communaux.

- Montant 1 350 € HT

* Acquisition de 5 décodeurs HD pour les logements et bâtiments communaux.

- Montant 850 € TTC

2.6 AIRE DE LOISIRS

Un projet d'acquisition d'une structure de jeux pour les enfants a été voté par le conseil Municipal, afin d'agrémenter l'espace de l'aire de loisirs.

- Montant 4 500 € TTC

2.7 DECORATIONS DE NOEL

Afin de renouveler notre parc des illuminations de Noel, nous envisageons l'achat de quelques guirlandes et structures décoratives.

- Pour un montant de 3 000 € TTC

2.8 SECURISATION DU BOURG

Après plusieurs échanges avec la DDTM, gestionnaire du réseau routier Départemental, la collectivité a programmé la mise en sécurité de la traversé du bourg.

Un ralentisseur sera positionné au niveau du trinquet et l'autre à la sortie de village en direction de Coudures.

- Montant des travaux avec signalétique 19 320 € HT

RAPPEL

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des droits

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile .



Il faut se munir de sa carte d'identité, de son livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

L'attestation de recensement est obligatoire pour se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique . (CAP, BEP, BACCALAUREAT, PERMIS DE CONDUIRE ETC ...)



INSCRIPTION SCOLAIRE 2016/2017 pour les enfants nés en 2013

Dans un premier temps, vous devez inscrire votre enfant auprès de votre **MAIRIE**. Il faudra présenter votre livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

Ensuite, vous pourrez inscrire votre enfant à l'école en appelant le 05-58-79-33-24 (tous les jours entre 12h15 et 13h15 sauf le mercredi) pour convenir ensemble d'un rendez-vous.

Vous devrez présenter le carnet de santé de votre enfant avec les vaccins obligatoires à jour (DTP).

Lors de ce rendez-vous, nous fixerons ensemble une date pour la matinée de découverte de l'école que pourra effectuer votre enfant. Si vous le souhaitez, au mois de juin...

Une attestation d'assurance scolaire vous sera alors demandée.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales doivent impérativement être enregistrées par votre Mairie avant le 31.12.2016

IMPORTANT



P R É F E T D E S L A N D E S

17 mars 2016

Influenza aviaire : Particuliers comme professionnels, nous sommes tous concernés

Le plan d'éradication des virus d'influenza concerne tous les détenteurs de canard(s) d'oie(s) ou de volaille(s) du département. Il met en place un dépeuplement progressif du Sud-Ouest de tous ses canards et de toutes ses oies ainsi que des bonnes pratiques sanitaires qui deviendront permanentes.

Les mesures à prendre pour les canards et des oies

Ces mesures s'appliquent à tous ceux qui détiennent au moins un canard ou une oie.

Depuis le 15 février 2016, il est interdit d'installer de nouveaux canards ou de nouvelles oies chez les particuliers comme chez les professionnels.

Si vous commercialisez ou avez commercialisé tout ou partie de vos canards ou de vos oies, vous devez vider entièrement votre élevage d'ici au 18 avril. Il faudra ensuite le nettoyer, le désinfecter et enfin le laisser vide du 18 avril au 16 mai 2016 (c'est le « vide sanitaire »).

Si vous n'avez jamais commercialisé un canard ou une oie de votre élevage, il vous est vivement conseillé de participer aussi au vide sanitaire. Si vous souhaitez tout de même conserver vos canards et vos oies, il vous faudra alors les confiner du 18 avril au 16 mai 2016. Pour confiner vos oiseaux, il convient de les enfermer dans un bâtiment ou placer des grillages autour et au-dessus de votre basse-cour. Durant le confinement, aucun oiseau de l'extérieur ne doit pouvoir entrer en contact avec les vôtres.

Cette alternative pour les élevages sans activité commerciale est rendue possible par la manière dont s'y comportent les virus de l'influenza aviaire. Lorsqu'un petit élevage sans allées et venues régulières d'animaux est contaminé, les animaux concernés vont excréter du virus pendant quelques jours, s'immuniser, et devenir réfractaires à ce virus. Si aucun animal n'est introduit dans ce laps de temps, un assainissement spontané va s'opérer. De plus, si pendant ce laps de temps, des mesures de biosécurité de base sont appliquées, les risques de diffusion aux élevages situés à proximité sont négligeables.

Par ailleurs, tous les rassemblements d'oiseaux vivants tels que dans les foires, marchés ou expositions sont interdits.

Le confinement des volailles

Toutes les volailles (poules, poulets, dindes, dindons, cannes...) devront aussi être **confinées du 18 avril au 16 mai 2016** de sorte à éviter tout contact direct ou indirect avec les oiseaux sauvages ou des oiseaux d'autres élevages..

Les mesures bio-sanitaires à prendre

Vous devez dès à présent mettre en œuvre les mesures bio-sanitaires suivantes chez vous :

- Observer rigoureusement les règles de base de biosécurité (rappelées ci-dessous) lorsque vous accédez à votre élevage et les faire observer par tous vos visiteurs.
- Réserver l'accès à votre élevage (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux seules personnes indispensables à sa tenue.
- Nettoyer et désinfecter, dès lors que vous le sortez de votre élevage, tout véhicule ou équipement utilisé pour vos oiseaux, morts ou vivants, ou ayant été en contact avec leurs aliments, leurs œufs, leur fumier, leur lisier, leur litière ou toute autre matière ou substance susceptible d'être contaminée.
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...) pour le nettoyage de votre élevage.
- Ne jamais épandre du lisier, des fientes sèches et du fumier non assainis. Vous pouvez les enfouir à une profondeur empêchant les oiseaux et autres animaux d'y avoir accès.

Les sanctions en cas de non-respect

Selon les cas, une amende et/ou abattage immédiat et/ou pas de réintroduction pendant 60 jours.

Si par négligence votre élevage contamine un autre élevage situé à proximité, votre responsabilité pécuniaire sera engagée.

Rappel des règles bio-sanitaires de base

POUR VOUS

- ✓ Portez des bottes et des gants pour soigner vos oiseaux.
- ✓ Lorsque vous quittez votre élevage (l'endroit où vous détenez vos canards ou vos oies), laissez vos bottes et vos gants à l'entrée de ce dernier. Il faut ne les utiliser que dans votre élevage (ni ailleurs chez vous, ni dans un autre élevage).
- ✓ Si vous devez sortir de votre élevage avec vos bottes aux pieds, mettez une bassine de solution détergente à la sortie de votre élevage pour les laver. Cette solution doit être régulièrement changée.
- ✓ Lavez régulièrement vos bottes et vos gants à l'eau chaude et au détergent (le virus est sensible à la chaleur >50°C) ou désinfectez les. Aucune souillure ne doit être visible.
- ✓ Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- ✓ Si vous vous êtes rendu avec un véhicule dans un autre élevage, lavez le soigneusement à l'eau chaude et au détergent.

POUR VOS OISEAUX

- ✓ Clôturez l'espace dont disposent vos oiseaux pour éviter les contacts avec d'autres oiseaux vivant en extérieur ou sauvages.
- ✓ Limitez l'entrée de véhicules dans l'espace où circulent vos oiseaux.
- ✓ Évitez les contacts entre vos animaux domestiques (chiens, chats) et les oiseaux vivant en extérieur.
- ✓ Les déchets animaux peuvent être compostés chez vous, mais ne doivent pas être transportés au dehors de votre domicile.
- ✓ Si vous constatez une mort qui vous semble anormale, conservez le cadavre et contactez immédiatement les services vétérinaires au **05 58 05 76 30**.



Fiche d'identité SIETOM

Population : 76 506
 Nombre de points tri : 1 pour 358 hab
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 14 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 681
 Nombre de points tri : 1 pour 341 hab
 Nombre de conteneurs verres isolés : 0
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 14 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 481 tonnes
 Ratio SIETOM en kg/hab : 216
 Ratio national en kg/hab : 288

Tonnage commune : 147
 (ratio SIETOM x population commune)
 Jour(s) de collecte : **vendredi**
 depuis le 21 septembre 2015

Le compostage individuel

6 composteur(s) distribué(s) en 2015
 111 foyers équipés soit 42 % de la commune

La collecte sélective

Classement commune
 2015 : 94 /123

Rappel 2014
 102 /124

(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab	
P	1 900 862	24,9	14 154	20,8	☹️
E	506 640	6,6	3 945	5,8	☹️
V	2 098 264	27,4	14 213	20,9	☹️

P= Papier E= Emballages V= Verre

Evolution des collectes de la commune



TRIER MALIN !

Consignes générales de TRI



Les emballages sont des conséquences de notre mode de vie « moderne ».

Une fois vidés, la majorité d'entre eux peuvent suivre une filière de recyclage à une seule condition : être triés conformément aux consignes en vigueur.

Par conséquent, le tri à domicile joue un rôle primordial, en tant que premier maillon de la chaîne de recyclage.

Trier, c'est permettre de transformer des déchets en nouvelles matières premières et éviter l'enfouissement des matériaux recyclables.

Mieux on trie, moins on gaspille, plus on recycle !

INFO SIETOM :

Une journée porte ouverte sur le site de CAUPENNE est organisée par le SIETOM de Chalosse le **Samedi 11 juin 2016**.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SIETOM.

TRINQUET

11 EME TOURNOI OPEN DE PELOTE DU 04.01 AU 26.02.2016

1 ERE SERIE

Les finalistes Christophe Berges et Yves Deitieux de Sainte Colombe se sont inclinés devant Frédéric Cadillon de Luchardes et Jérôme Lafargue de Dûmes.

2 ERE SERIE A

Patrice Saubusse de Mont de Marsan et David Monge de Saint Sever ont dominé Maurice Lespade et Guy Wandervuygaerde.

2 EME SERIE B

Damien Serna et Franck Lagreze, tous deux de Pimbo, sont les vainqueurs de cette série qui les opposait à Jean Jacques Dané de Poudenx et François Broustaut de Benquet.

3 EME SERIE A

Jérôme Candau de Ste Colombe et Sébastien Lafenêtre de St Sever sont tous deux venus à bout de Pierre Pontarasse d'Hagetmau et de François Darricau d'Aubagnan.

3 EME SERIE B

Victoire de Lionel Fouyarou et Jacques Lamarcade tous deux de Lacadé face à Manu De Figuerado de Maslacq et Benoit Lalanne d'Orthez.

MIXTE

Revanche des Deitieux père et fille, Yves et Léa de Ste Colombe, qui sont venus à bout de Myriam Deitieux de Ste Colombe et Frédéric Cadillon .

POULE FEMININE

Claire Etuichaman d'Hagetmau et Géraldine Bestaven ont gagné face au duo de Colombine Myriam Daitieux et Corinne Bastiat.



Christophe Berges et Yves Deitieux entourés de Maryline Labadie responsable du tournoi et de Mr le Maire Philippe Dutoya

Ce 11 ème tournoi a compté 106 inscrits et a vu s'affronter des joueurs des Landes et des Pyrénées Atlantiques . La clôture s'est faite autour d'un bon repas dans une bonne ambiance

De nombreux lots offerts par :

- Entreprise Dandieu à Hagetmau
- Entreprise Chalosse Distribution
- La collectivité

Des Tee-shirts ont été réalisés pour le tournoi et sont en vente au trinquet.



Léa et Yves Deitieux



Myriam Deitieux et Corinne Bastiat



Calendriers 2016

Nous remercions les généreux donateurs lors de notre passage pour la vente des calendriers, de leur générosité et de l'accueil qu'ils nous ont réservés.

Nous nous excusons auprès des personnes qui n'ont pas reçu de visite. Il est toujours possible d'en acquérir si besoin. F.Destribos (06.71.79.06.54)



Côté sportif :

Après son retour en Nationale 3, notre équipe première a réussi parfaitement sa saison pour finir dans le top 5 de sa poule malgré 2 derbys perdus à domicile.

Du côté des coupes, cette année 2016 sera moins prolifique que les 2 dernières. La bonne prestation en 1/4 de finale de coupe des Landes face au favoris UDG laissera beaucoup de regrets.

Nos séniors M 2 qui évoluaient en promotion région se voient rétrogradés à l'échelon inférieur mais tacheront de rebondir dès la saison prochaine.

La saison de notre équipe 3 est similaire à celle de nos séniors F1 qui toutes les 2 parviennent à se maintenir au plus haut niveau départemental sans panache.

Nos séniors 4 font une saison à l'image des dernières avec la possibilité de conserver leur titre de champion des Landes. Toujours en course en coupe des Landes Lasaossa, ils peuvent rééditer le même exploit. Encore faut il passer le cap des 1/2 Finales.

Les Juniors garçons de Rémi Lesbarreres se qualifient brillamment pour la finale excellence qui se jouera à Pomarez en lever de rideau des 1/2 finales des coupes des Landes.

Les cadets toujours en course en coupe Fauthoux devront se défaire d'ADB en 1/2 finale le samedi des fêtes 23 Avril. Le bon parcours en championnat régional depuis Janvier leur autorise à jouer un 1/4 de finale région qui aura lieu le samedi 16 Avril prochain.



Basket loisirs:

La nouvelle section Basket Loisirs organise son 1er tournoi amical le samedi 17 Avril sur les salles de Horsarrieu, Serreslous et Serres-Gaston (Ste colombe indisponible).

Le matin ce sont des matchs de poule et l'après midi les phases finales dans l'esprit du Basket Loisirs.



LOTOS:

La saison des lotos sur Horsarrieu reprend à partir de début Avril et ceci tous les Jeudis.

Les dirigeants Colombins de l'ASCH remercient toutes les personnes bénévoles qui se sont engagées une nouvelle fois pour donner un coup de main au club pour la pose et la dépose des tables mais aussi le soir des lotos. Bien sûr la porte reste ouverte pour ceux qui seraient tentés de nous rejoindre.

Veuillez vous manifester auprès de Véronique Castets ou Julia Destribos pour les jours de loto et Patrick Destribois pour les tables.



Assemblée Générale:

L'assemblée de l'ASCH aura lieu le Vendredi 08 Juillet à Sainte-Colombe à 19h30.



Inscription Ecole de Basket:

A l'ASCH il est possible de s'inscrire toute l'année et à tout âge. La pratique de la balle Orange peut être possible à partir de 4 ans.

Contact: F Destribos (06-71-79-06-54) ou Adrien (06-31-49-65-99)

DATES A RETENIR:

1er Tournoi Basket Loisirs le Dimanche 17 Avril toute la journée sur Horsarrieu , Serreslous et Serres-Gaston

Foire de l'ascension le jeudi 5 Mai à SAINTE-COLOMBE (entrée gratuite et repas le midi à 11€)

Assemblée Générale le Vendredi 08 Juillet à SAINTE-COLOMBE à 19h30.

Toutes les infos ASCH sur: <http://www.asch-40.com/>

CLUB DE L'AMITIE

Animations au club de l'amitié de novembre 2015 à mars 2016

Repas de fin d'année le samedi 28 novembre

91 membres du club de l'amitié ainsi que Ph. Dutoya, maire de notre commune ont répondu à l'invitation, pour ce repas traditionnel, réalisé par les volontaires du club, toujours sous la houlette de nos chefs cuisinières (M. Lacazedieu et E. Bretonville). Lors de cette journée, nous avons fêté les noces d'or de Dany et Philippe Lamaignère et les noces de diamant de Marie et Robert Castets. Bonne humeur et convivialité ont été au rendez-vous du repas. Une collecte, au profit du Téléthon a rapporté 573€.



Des colis de Noël ont été distribués à 6 adhérents qui, pour des raisons de santé, n'ont pas pu se déplacer.

Assemblée Générale samedi 6 février

88 adhérents étaient présents pour cette assemblée qui s'est déroulée en présence de Mr le Maire. Après le rapport d'activités, le rapport financier et le rapport moral, il a été procédé au renouvellement du conseil d'administration. 2 administrateurs ne souhaitent pas renouveler leur mandat (Monique Dutoya et Jean Hontang). Ils sont remplacés par Bernadette Diris et Yannick Degas. L'assemblée clôturée, c'est l'heure de l'apéritif et du repas (gratuit) toujours préparé par la même équipe. Il faut remercier chaleureusement l'ACCA et son président Henri Darbo qui a fourni la viande de sanglier.

Pour 2016, le club compte 114 adhérents (nombre inchangé par rapport à 2015).

Jeudi 3 mars

Le 1^{er} jeudi de mars est consacré aux beignets de carnaval.

C'est maintenant traditionnel, la matinée est consacrée à la fabrication collective de quelques 200 beignets par une dizaine de dames du club.



CLUB DE L'AMITIE



Sortie au palais Beaumont de Pau le 5 mars



10 membres du club se sont déplacés au casino de Pau le samedi après midi pour assister au spectacle « L'Acadie, un pays qui se raconte ». L'histoire des premiers colons français qui ont investi l'est du Canada puis se sont répartis sur un territoire étendu du Nouveau-Brunswick jusqu'en Louisiane.



Sortie au Zénith le 18 mars

13 membres du club se sont rendus (en co-voiturage) au Zénith de Pau le 18 mars en soirée pour assister au spectacle : « Les chœurs de l'armée russe ».



TENNIS CLUB

Stages de Pâques:

(Gratuit) pour les enfants (de 6 à 14 ans) de Ste Colombe .
Les lundis 11 et 18 Avril (14h / 16h)

Un gouter clôturera la séance.

Inscriptions auprès d' Éric 06-67-68-22-96 ou Aurélien 06-08-61-40-25

Agenda :

* -Coupe du Printemps:

➡ Les dates à retenir : Le 24 avril Les 1er - 08 - 15 et 22 mai

* - Assemblée Générale : Vendredi 24 Juin

Le vendredi 4 mars 2016, fût fêté Mr carnaval. Ce fût l'occasion de découvrir des déguisements tous aussi beaux les uns que les autres, et de déguster de délicieuses pâtisseries confectionnées par les parents d'élèves, le club de l'amitié de Sainte colombe, et les clubs de de Serres-Gaston et d'Horsarrieu.



Date à retenir :

Samedi 2 juillet, fête des écoles à Sainte-Colombe.

Le spectacle sera assuré par les enfants des écoles du regroupement scolaire .Tous pourront ensuite partager un repas préparé par L'association des parents d'élèves .



6^{ème} CARNAVAL :

L'équipe Schtroumpféé des enseignantes de la Peyrelongue !

Tous les enfants des écoles de Horsarrieu, Sainte Colombe et Serres Gaston se sont retrouvés dans la salle des sports de Sainte Colombe .

Le beau temps n'étant pas de la partie, les enfants n'ont pas pu brûler, comme le veut la tradition, Mr Carnaval qui cette année et exceptionnellement s'en est bien sorti ...

Nous ne le remercions pas, car il est sûrement responsable, avec encore un de ses vilain tour, du mauvais temps de cet après midi !!



MEDIATHEQUE

Ca y est, la médiathèque de Sainte Colombe a ré ouvert ses portes et vous attend !

Nouveaux horaires de la bibliothèque de Sainte Colombe

Lundi et Vendredi : 15 h - 18 h 30

Mercredi : 14 h 30 - 18 h 30

Jeudi : 9 h - 12 h

fermeture pour congés la 1^{ère} semaine des vacances

Du 11 au 17 Avril

Venez découvrir les nouveautés à la médiathèque de Sainte Colombe.

De nouveaux livres, CD, DVD, des livres lus, des livres en gros caractères, des mangas

De nouvelles animations, avec les gouters du lundi pour les enfants, des activités le mercredi après midi

Commune de
Sainte Colombe



SAINTE-COLOMBE

Renseignements
06.80.44.09.97

Judi 5 Mai
de 9h à 19h

Le midi repas à 11€
21^{eme} FOIRE de l'ascension

VIDE GRENIER

ARTISANAT D'ART

BULLETIN de RESERVATION

Je soussigné, NOM: Prénom:

Type d'exposant: Professionnel Particulier /// Artisanat Vide grenier (Sélectionner le type)

Adresse:

Je désire réserver: (noter votre choix)

A l'intérieur de la salle polyvalente, tables et chaise fournies
- mètres de table au prix de 5 Euros le mètre linéaire

Attention: 3 mètres minimum et 6 euros/mètre à partir du 28 Avril

A l'extérieur de la salle, emplacement nu tracé

- emplacement d'une dimension de 5m de large x 3m de profond au prix de 14 Euros,
- emplacement d'une dimension de 10m de large x 3m de profond au prix de 27 Euros
- emplacement d'une dimension de 15m de large x 3m de profond au prix de 38 Euros

Attention: 16 € à partir du 28 Avril

Attention: 30 € à partir du 28 Avril

Attention: 42 € à partir du 28 Avril

Un souhait d'emplacement (Réalisé dans la mesure du possible si inscription avant le 24 Avril 2016): Le placage est établi à l'avance, les changements ne peuvent intervenir le jour de la manifestation

* Je joins un chèque libellé à l'ordre de ASCH que j'adresse à:

Mme CIARAVINO Angélique - 53 Allée de l'Arribère - 40700 SAINTE-COLOMBE

Pourriez-vous joindre une photocopie d'identité pour le registre de la préfecture. Cela vous fait gagner du temps lors de votre arrivée. Merci

En tant qu'exposant amateur, particulier ou association je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant le nombre d'exposition tolérée par an, ainsi que les articles ou décrets réglementant les marchés des particuliers.

Date et signature

Sainte-Colombe

Samedi **23** Avril

à **23h** Soirée
Mojito²

Concert gratuit

Avec le groupe

**FAUTQU'CA
GUINCHE**



Commune de
**Sainte
Colombe**



COMITE DES FETES

Les fêtes de Sainte-Colombe arrivent à grand pas et tout le Comité des Fêtes se démène afin de vous préparer un joli programme pour les 22 - 23 et 24 Avril prochains.

Vous en recevrez le programme par voie postale, puis un membre du bureau passera chez chacun d'entre vous pour le présenter, répondre à vos questions, prendre vos inscriptions aux repas et récupérer votre don "Prime" si vous le souhaitez.

Réservez-leur un accueil chaleureux.

D'ores et déjà nous pouvons vous en détailler les temps forts:

➔ Vendredi soir :

- Repas du comité
avec le retour des anguilles
Adulte 15 €
Enfant -12 ans 8 €



Menu du Vendredi soir

*Velouté d'asperges
Anguilles à la persillade
Rôti de veau
et son accompagnement
Salade/fromage
Tourtière
Café, vin compris*



➔ Samedi :

- A midi le traditionnel steack
- suivi du concours de quille communal avec de nombreux lots
- Diverses animations et jeux pour les enfants

- Puis la grande "SOIREE MOJITO vol.2" avec un concert gratuit avec " Faut qu'ça guinche".



➔ Dimanche :

- Repas du "Festayre" à midi
Adulte 13€
Enfant -12 ans 5€

- Course Landaise Formelle à 16h30
(cette année nous n'avons pas de solution de replis en cas de pluie ! dans cette éventualité, nous retransmettrons les $\frac{1}{2}$ finales de la Coupe d'Europe de Rugby !!)



Menu du Dimanche midi

*Pied de porc sauce gribiche
Poulet à l'oignon et
son accompagnement
Salade/fromage
Macaron
Café compris*



Nous vous attendons tous avec impatience afin de partager d'agréables festivités sous le soleil, du moins nous l'espérons !!!

COMITE DES FETES

Nous préparons les arènes, la décoration du village et de la salle polyvalente le samedi 9 Avril. Rendez-vous à partir de 8h30 à la salle polyvalente pour toutes personnes souhaitant nous donner un coup de main.

Si des personnes désirent nous aider durant les fêtes, ne serait-ce que pour le service au bar, le nettoyage, la cuisson ou préparation, indiquez-le au délégué du comité qui passera dans votre maison. Nous vous accueillerons avec grand plaisir...

Les 2 Co-Présidents entourés du trésorier et de M. le Maire lors de la dernière Assemblée Générale



Contact:

Les Co-Présidents: Pierre DESTRIBOIS 06-78-81-98-13

Nicolas DULAU 06-11-63-21-79

email: comitedesfetes.saintecolombe@live.fr

Commune de
Sainte
Colombe



Fêtes

Sainte-Colombe

Vendredi 22 Avril

20h30 REPAS DU COMITÉ

Adultes 15€ - Enfants 8€

Menu :

Velouté d'asperge,
Anguilles à la persillade,
Rôti de veau
et son accompagnement,
Salade/Fromage,
Tourtière/Glace,
Vin compris

Animé par

la Bandas LES BIBERONS d'Hagetmau
et FUN BODEG

Ouvert à tous sur inscription

Angélique au 06-80-44-09-97

comitedesfetes.saintecolombe@live.fr

Samedi 23 Avril

A partir de 11h JEUX GONFLABLES

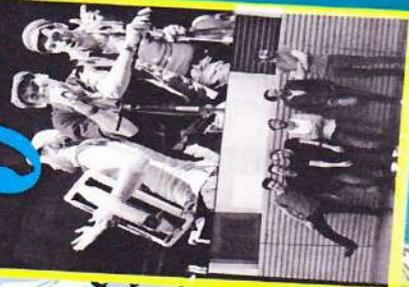
12h Bifteck Traditionnel Communal
Adultes 8€ - Enfants 5€

14h30 JEUX GONFLABLES pour les enfants
CONCOURS ET INITIATION
AUX QUILLES DE SIX communal
organisé avec le club de l'Amitié

A partir de 23h BODEGA GEANTE
«Soirée Mojito»

CONCERT GRATUIT

Avec le groupe
**FAUTQUCA
GUNCHE**



Dimanche 24 Avril

11h MESSE EN MUSIQUE
(avec l'Harmonie d'AMOU)

12h Cérémonie au
Monument aux Morts

13h REPAS DU FESTAYRE
Adultes 13€ - Enfants 5€

Menu :

Pieds de cochon panés
sauce gribiche,
Poulet à l'oignon
et son accompagnement,
Salade/Fromage,
Macaron, Café



Animation
musicale

Ouvert à tous sur inscription

Angélique au 06-80-44-09-97

comitedesfetes.saintecolombe@live.fr

16h30

Grande COURSE LANDAISE
1ère Catégorie

Entrée 11€, licencié 5€
Gratuit -18ans

Ganaderia DEYRIS
Cuadrilla Benjamin DE ROVERE



Lou Débisaire : Didier GOEYTES
Animation Musicale Harmonie d'AMOU

A l'issue de la course, Vin d'honneur
offert par les Clubs Taurins Paul RICARD
à la salle polyvalente.



Toujours la pour moi.

Votre contact : Harmonie d'AMOU

05 58 79 42 30

